

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Municipal du 21 mai 2013

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : onze

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/05/2013

Présents : Mmes Véronique BARALE., Simone SERANGE. Solange TACHE et Mrs Louis AMEIL, Bernard PECOUL, Claude GARACHON, Pierre RAMADIER et Bernard SAHUT

Procuration : Madame Marcelle MASSON a donné une procuration à Mme Simone SERANGE

Absents: Monsieur Patrick BOUCHET et Mr Xavier LE PROVOST

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre RAMADIER

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal de la commune de Queuille peut donc valablement délibérer.

La séance est ouverte à 17h30

1°) Rendu des offres des locaux scolaires et de la salle socioculturelle

Le rendu des offres concernant la construction de la salle socioculturelle et des locaux scolaires s'est fait au cours d'une réunion qui s'est tenue le 23 avril dernier.

Le montant des travaux chiffrés par les entreprises retenues en tenant compte des critères énoncés dans le règlement de consultation ont permis d'arrêter le montant des travaux à :

- 221 139 euros H.T. pour la construction des locaux scolaires (cuisine et salle de restauration scolaire, local pour le relais bibliothèque médiathèque et salle de psychomotricité).

- 533 473 euros H.T. pour la construction de la salle socioculturelle

Cette estimation est inférieure aux estimations qui avaient été réalisées jusqu'alors.

La réunion de signature des marchés et la première réunion préparatoire du chantier se tiendront le jeudi 6 juin à 10 heures à Queuille.

Il convient que le chantier démarre rapidement pour que la construction des locaux scolaires puisse être achevée en septembre 2014 afin que la commune soit en capacité d'appliquer la réforme des rythmes scolaires. Madame le maire rappelle que faute de locaux disponibles pour le déroulement des activités pédagogiques, la commune a demandé un report d'application de la réforme des rythmes scolaires d'une année.

2°) Plan de Financement des travaux des locaux scolaires et de la salle socioculturelle

Madame le Maire expose au conseil municipal les démarches qu'elle a effectuées auprès des différents établissements bancaires (Caisse d'Epargne et Crédit Agricole) ainsi que les propositions de financement à travers des simulations effectuées par ces deux organismes.

▪ L'ouverture d'une ligne de trésorerie d'une réserve d'un montant de 650 000 euros pour faire face au paiement des factures des entreprises, cette ligne de trésorerie sera remboursée au fur et à mesure du déblocage des subventions.

▪ D'un prêt relais « in fine » d'un montant de 152.000 euros au taux de 1,75 % pour pourvoir à l'avance du montant de la TVA, ce prêt est remboursé lors du versement du FCTVA ;

▪ D'un prêt principal d'une durée de 20 ans au taux de 3,85 %. Le montant exact de ce prêt correspondra au montant de la ligne de trésorerie qui n'aura pu être soldée après le versement de toutes les subventions attendues. Le montant devrait se situer dans une fourchette de 300.000 à 450.000 euros en fonction de l'obtention d'une subvention D.E.T.R. qui devrait être versée en 2014 mais non confirmée à ce jour.

▪ Le Crédit Agricole offre la possibilité d'ouvrir une réserve de capital à partir de ce jour au taux actuel garanti (3, 85%) avec déblocage des fonds dans les 2 ans. Le conseil municipal décide d'adhérer à ce dispositif pour une réserve de fonds d'un montant de 450.000 euros.

Après discussion le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour chaque dispositif détaillé du plan de financement proposé par la Caisse du Crédit Agricole.

Il est à noter que compte-tenu des subventions attendues et en retenant l'hypothèse que le prêt principal porte sur la totalité de la somme réservées (450.000 euros) le taux d'endettement de la commune ne sera pas augmenté et sera comparable à celui de 2012.

3°) Recensement 2014

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un recensement de la population de la commune de Queuille aura lieu en 2014, à partir du 16 janvier.

Un coordonnateur doit être désigné avant la fin de l'année 2013.

A l'unanimité le Conseil Municipal désigne la secrétaire de mairie comme coordonnateur de cette opération.

4°) Questions diverses

Révision du P.L.U.

La sous-préfecture a adressé un courrier pour rejeter la délibération prise par le Conseil Municipal de Queuille concernant la révision du P.L.U. En effet, la sous-préfecture demande à ce que le Conseil Municipal délibère en argumentant les raisons qui motivent la demande de révision.

Le Conseil Municipal de Queuille a décidé de réviser son P.L.U. pour le mettre en cohérence avec le SCOT et donc décide à l'unanimité de réécrire la délibération en mentionnant les points d'incompatibilité relevés entre le règlement actuel du P.L.U. et les recommandations du SCOT à savoir :

- Réduction de la surface des zones constructibles,
- Regroupement de l'urbanisation dans les enveloppes urbaines existantes ou en périphérie immédiate de celles-ci.
- Création de zones « tampon » pour faciliter la cohabitation entre les exploitants et les habitants
- Création d'une coupure verte transversale entre Queuille et le secteur les Ancizes/Saint-Georges pour casser la continuité urbaine et 3 coupures vertes le long de la R.D.90
- Préciser les orientations d'aménagement des zones A.U

Adhésion de la Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy au S.I.E.G

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité en faveur de l'adhésion de la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy au S.I.E.G.

Buvette Kiosque à Souvenir

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour confier l'exploitation de la buvette-kiosque à souvenir du belvédère à partir du 1^{er} juin jusqu'au 30 septembre 2013 à Monsieur CHASSAGNE.

Le bail de location sera rédigé avec les mêmes conditions que l'année dernière : chèque de caution, loyer mensuel, facturation de la consommation électrique.

Exposition L.P.O. au profit des enfants de l'école de Queuille

Une exposition sur les oiseaux tenue par Mr AURIER de la L.P.O. se tiendra à la salle communale de Queuille le vendredi 24 mai 2013. Les 2 classes de l'école visiteront l'exposition.

Compte-tenu de l'animation attendue ce week-end lors de la fête du pain, l'exposition sera maintenue et ouverte au public samedi 25 et dimanche 26 mai 2013.

Offre d'emploi

La société NENOT INTERTOURISME recrute une personne habitant sur le secteur de Queuille pour un poste de chauffeur dans le cadre d'un C.D.I. à 90 heures. La société est prête à financer le permis de conduire « transport en commun » contre un engagement de travail de 24 mois. L'annonce sera diffusée dès demain sur le site internet de la commune car le recrutement est urgent.

Cession des logements du « Marcha » à la société DOM'AULIN

Conformément à la délibération du Conseil Municipal de Queuille du 11 Avril 2013, Le maire a donné délégation à Pierre RAMADIER, adjoint pour signer l'acte notarié portant sur la cession des logements du lotissement « le Marcha » à l'euro symbolique à la société DOM'AULIN

Logements vacants

Un logement de type F3 sera vacant à partir du mois d'août 2013 au lotissement le Marcha – Bailleur : société DOM'AULIN

Un logement de type F4 situé avenue du méandre dans le centre bourg sera également prochainement libre – Bailleur : société OPHIS

Programme voirie 2013

Le montant de l'enveloppe des travaux dédiés à la voirie pour 2013 par la communauté de communes s'élève à environ 9000 euros et permettront de :

- N° 20 - voie d'accès Le Marcha 753,68€
- N° 10b - Queuillette 8 835,40€
- N° 10b - Queuillette patte d'oie intersection chemin 314,40€
- Entretien préventif du revêtement 1 700,00€

Modification d'écriture comptable : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de délibérer pour modifier une écriture comptable de la manière suivante :

Objet de la DM : **Régularisation du déficit d'investissement reporté**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS FINANCIERES		2 441,14		2 441,14
Résultat reporté ou anticipé	001	2 441,14		
Dépenses imprévues			020	2 441,14
DEPENSES - INVESTISSEMENT		2 441,14		2 441,14

Fleurissement de la commune Les plantes ont été livrées et sont mises en place au fur et à mesure des disponibilités de l'employé communal.

Fête du Pain dimanche 26 mai 2013

La 17ème fête du pain se déroulera dimanche prochain le 26 mai 2013. Cette année la tenue de cette manifestation se déroule le même week-end que celui de l'anniversaire de la Jeanne d'Arc de Chapdes Beaufort. Normalement l'année prochaine le marché fleuri et gourmand intercommunautaire devrait se dérouler sur la commune de Queuille et à cette occasion il pourrait être couplé avec la fête du pain. En général, cette manifestation est programmée le second dimanche du mois de mai.

Madame le Maire demande une suspension de séance afin de permettre aux personnes présentes de pouvoir s'exprimer si elles le souhaitent.

Monsieur Jean-Pierre BOUTHET intervient au sujet d'un échange intervenu en 2008 portant sur la cession à son profit d'une parcelle communale C 399 au lieudit les Piogeaux en contrepartie d'une servitude de passage concédée à la commune de Queuille sur les parcelles C 83 et C87 au lieudit le Vernet, dont il est propriétaire.

Cette servitude de passage s'exerce sur les parcelles qui sont traversées par un chemin non communal à viabiliser pour permettre de rejoindre la route goudronnée du barrage de Queuille. Les travaux envisagés, sont, aux dires de Mr Bouthet, à financer par la commune tel que le stipule un acte notarié établi par maître Gourbeyre, notaire associé de l'office notarial de Manzat et signé le 13 octobre 2008 par les époux Bouthet et la commune de Queuille représentée par Mr Jacques Chambon, maire.

Mr Bouthet déclare également avoir fait une demande préalable d'autorisation de travaux auprès de la D.D.T., cette demande a été acceptée.

En réponse Madame le Maire précise qu'une consultation a eu lieu avec la notaire succédant à Maître Gourbeyre et les adjoints pour se faire expliquer les tenants et aboutissants de cet acte pas facile à comprendre à la première lecture.

Parallèlement, elle a sollicité les conseils de l'A.T.E.S.AT concernant la nature des travaux à effectuer et a fait établir un devis par une entreprise locale pour chiffrer le montant des travaux qui s'avèrent être de plus grande ampleur que ceux pour lesquels Mr Bouthet a demandé une autorisation, en raison du caractère potentiellement torrentiel du ruisseau à traverser. Ce même ruisseau ayant lors d'une crue consécutive à un orage en 2007 emporté une partie de la route du barrage.

Avant de prendre toute décision, Madame le Maire a souhaité rapprocher cet acte notarié du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 aout 2007 et de la délibération qui en a suivi dont l'intitulé était « cession gratuite d'un terrain communal moyennant obtention d'un droit de passage dans une propriété privée ».

En aucun cas, ni le compte-rendu du Conseil Municipal ni la délibération qui a ensuite servi de base à la rédaction de l'acte notarié ne mentionnent l'intention et l'implication de la commune pour procéder ou financer la réalisation de travaux sur ce chemin en vue de permettre le passage d'engins facilitant l'exploitation et le transport du bois dans ce secteur que l'on peut débarder par ailleurs.

Devant la complexité du dossier la commune a pris l'avis d'un conseil juridique qui a conclu que la commune de Queuille n'était nullement tenue à faire quoi que ce soit sur la propriété privée des époux Bouthet et ce, malgré l'existence d'un acte notarié qui s'avère contraire à la légalité dans son contenu, puisque non conforme aux intentions de la commune formulées dans la délibération du 06/08/2007 prise par le Conseil Municipal de Queuille.

Monsieur Jean-Pierre BOUTHET fait part de manière assez vive de son mécontentement et annonce son intention d'effectuer les travaux lui-même, il lui est rappelé avant qu'il quitte la salle, que s'il effectue des travaux il convient qu'il demande l'autorisation de Mr Perrin (qui est également propriétaire du ruisseau), qu'il s'assure d'être en conformité avec les nouvelles réglementations en matière d'environnement et surtout que les travaux devront être adaptés (diamètre, longueur du busage, remblais) pour parer une éventuelle crue du ruisseau, comme cela c'est déjà produit en 2007.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h00

Le Maire,
Véronique BARALE.